

**Protocole sanitaire – Rentrée scolaire 2020**

**Pour cette rentrée scolaire, le principe est l'accueil de tous les élèves, à tous les niveaux, dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.**

Avant l'arrivée dans l'établissement

Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant au collège ou au lycée en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testé positivement ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, **ne doivent pas se rendre dans l'établissement**. Les personnels appliquent la même règle.

Dans ce cas, le parent contacte la CPE et la tient informée. Le personnel informe directement la Provisoire.

Chaque parent rappelle quotidiennement, puis régulièrement, les règles de distanciation à respecter sur le trajet et devant l'établissement. Il donne à son enfant le matériel nécessaire (masque, gel hydro-alcoolique, mouchoirs en papier).

Les parents ayant rendez-vous dans l'établissement doivent également se munir d'un masque et procéder à la désinfection des mains avant d'entrer dans la Cité Scolaire. A titre exceptionnel, les parents de 6<sup>ème</sup> pourront accompagner leur enfant le jour de la rentrée scolaire à condition de respecter ces consignes.

Entrée dans l'établissement

A l'entrée, lors du passage à la grille habituelle, l'assistant d'éducation présent :

- Vérifie que l'élève a mis son masque selon les consignes officielles
- Dispose d'un flacon hydroalcoolique. Chaque élève entrant dans l'enceinte de l'établissement se désinfecte ainsi les mains avec son propre gel. Si nécessaire, nous disposons de gel en appoint.
- Rappelle si besoin les règles de distanciation physique.

Pendant la journée

➤ **Le premier jour de rentrée**

Le professeur principal rappellera les consignes de sécurité sanitaire (gestes barrières, distanciation physique, hygiène des mains, règles établies au sein de l'établissement...).

➤ **Port du masque**

Le port du masque est obligatoire pour :

- tous les élèves
- les personnels en présence des élèves et de leurs responsables légaux ainsi que de leurs collègues.

tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

➤ **Plan de circulation au sein de l'établissement**

Un plan de circulation des élèves est établi au sein de l'établissement (couloirs, escaliers, toilettes, cours...). Celui-ci a pour objectif de limiter les croisements des élèves et des personnels, on privilégiera donc le sens unique dans les endroits les plus fréquentés.

## CITE SCOLAIRE RABELAIS

### ➤ **Utilisation des sanitaires**

Chaque élève se lave les mains après l'usage des WC.

### ➤ **Les salles de classe et les cours**

Les fenêtres des salles sont ouvertes chaque matin par les Agents techniques, avant l'arrivée des élèves.

Le professeur en charge des élèves veille à faire ouvrir régulièrement, voire constamment (en fonction des conditions météorologiques) les fenêtres pour ventiler la salle. Il veille au respect des gestes barrières.

### ➤ **Les espaces de récréations**

Afin de limiter le brassage entre collégiens, les cours seront délimitées par zone selon les niveaux scolaires.

### ➤ **La restauration scolaire**

Le service de restauration accueille 900 demi-pensionnaires chaque jour. Des règles de distanciation physique sont donc difficiles à mettre en place. Nous prévoyons donc un accès organisé par niveau de classe au sein de la salle.

Nous invitons les familles des lycéens habitant à proximité de l'établissement à favoriser la prise de repas à domicile afin de limiter le nombre d'élèves sur chaque service. Par ailleurs, le port du masque étant obligatoire sur l'ensemble du temps scolaire (intérieur des locaux et extérieurs), les élèves pouvant déjeuner chez eux pourraient bénéficier d'un temps de repos « sans masque » à votre domicile.

Les élèves devront se laver les mains ou mettre du gel hydro-alcoolique avant d'accéder à la restauration. Du gel hydro-alcoolique leur sera également mis à disposition après passage à la borne (reconnaissance du contour de la main).

L'élève retire son masque uniquement lorsqu'il prend son repas.

### Nettoyage des locaux

Le nettoyage des locaux est réalisé conformément au protocole national et aux préconisations de la Région Ile de France.

Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, nous pourrions nous retrouver sur l'une des deux possibilités :

Hypothèse 1 : accueil des élèves en petits groupes – alternance des enseignements en présentiel et en distanciel

Hypothèse 2 : fermeture de l'établissement – enseignement uniquement en distanciel.

Nous vous communiquerons dans ces deux cas l'organisation retenue.